Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction général de l'enseignement et de la recherche Mission de la stratégie et des systèmes d'information Adresse : 1ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Dominique VIRGILI et Isabelle HENRY Tél : 01 49 55 42 14 / 44 61 Fax : 01 49 55 56 17	**NOTE DE SERVICE** **DGER/MSSI/N2009-2011** **Date: 03 février 2009**

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture
et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de
l'agriculture et de la forêt

Objet : Dispositif d'accompagnement de la réforme de la voie professionnelle

Résumé : Cette note de service informe les différents acteurs concernés par la rénovation de la voie professionnelle sur le mode d'organisation du dispositif d'accompagnement ,en région et au national , de cette réforme.

Mots clés : Dispositif d'Accompagnement Régional et National – Réforme de la voie professionnelle

Destinataires	
Pour exécution : Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et services de la formation et du développement (SFD) Établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Inspection de l'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

La rénovation de la voie professionnelle entre en vigueur à la rentrée 2009. Elle vise à augmenter le nombre de jeunes possédant un baccalauréat professionnel (diplôme de niveau IV), tout en limitant les sorties sans qualification. Composante du système éducatif national, l'enseignement agricole s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Jusqu'à présent il fallait quatre ans pour obtenir un baccalauréat professionnel après la classe de troisième. Grâce à cette rénovation, le baccalauréat professionnel s'alignera, à partir de la rentrée 2009, sur les baccalauréats des séries générales et technologiques avec un déroulement sur trois ans après la classe de troisième.

Cette note de service a pour objectif d'informer les différents acteurs impliqués dans la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle sur le mode d'organisation du dispositif d'accompagnement mis en place pour l'année 2009. Fin 2009, un bilan du dispositif sera réalisé. Ces conclusions permettront d'adapter le dispositif pour l'année 2010.

Compte tenu des enjeux de cette réforme et du nombre d'établissements concernés, le dispositif d'accompagnement national est déconcentré. La démultiplication de l'information institutionnelle auprès des établissements et l'animation pédagogique nécessaire à la mise en place des formations sont organisées au niveau régional. A cet effet, des cellules d'accompagnement se constituent dans chaque région.

Pour assurer la cohérence du dispositif au niveau national, les établissements du système national d'appui de l'enseignement agricole, en lien avec la DGER et l'inspection, sont fortement mobilisés. Ils interviennent notamment dans la formation des personnes chargées de l'accompagnement en région et dans la régulation du dispositif.

En 2009, l'organisation de l'accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle comprendra trois étapes :

- une journée nationale de lancement du dispositif d'accompagnement ;
- une journée régionale de lancement institutionnel ;
- une phase d'accompagnement pédagogique des établissements.

I. Le dispositif d'accompagnement au niveau régional

Le niveau régional est chargé de transmettre l'information institutionnelle aux établissements d'enseignement publics et privés et d'aider les équipes à la mise en place des secondes professionnelles dans les établissements.

1. Les acteurs régionaux et leurs missions :

Chaque région constitue une « cellule d'accompagnement » qui assure le pilotage et la coordination des actions d'accompagnement. Elle se compose au minimum de référents en DRAAF-SRFD et de personnes ressources chargées plus spécifiquement de l'animation pédagogique. Peuvent être associées à ces cellules des personnes identifiées pour leur expertise ou leurs compétences spécifiques.

1.1 Les référents :

Par leur position institutionnelle (au sein de la DRAAF), ils sont les interlocuteurs privilégiés du niveau national et des établissements pour les questions touchant à la mise en œuvre de la réforme.
Ils sont porteurs de l'information sur les textes d'application de la rénovation et organisent la journée régionale de lancement institutionnel. Ils contribuent au pilotage du dispositif d'accompagnement en région et réalisent les bilans intermédiaires qui permettront d'ajuster le pilotage régional et d'opérer les régulations nationales.

1.2 Les personnes ressources :

Il s'agit de personnels missionnés spécifiquement pour réaliser l'animation pédagogique auprès des équipes des établissements et faciliter la mise en place des secondes professionnelles. Ces personnels sont formés au niveau national à l'accompagnement organisationnel et pédagogique de la rénovation. Leur mode d'intervention, défini au niveau régional, en lien avec les référents, est variable et adapté au contexte local.

Pour l'enseignement agricole public, les personnes ressources seront désignées par la DRAAF, en accord avec leur directeur d'EPL, si la personne est en établissement..

Pour l'enseignement agricole privé, chaque fédération proposera, pour désignation, une liste de personnes ressources à chaque DRAAF.

1.3 La formation et la mise en réseau des cellules d'accompagnement

A destination des référents en DRAAF-SRFD, une journée nationale de formation est organisée. Le contenu de cette formation est centré sur les enjeux de la rénovation de la voie professionnelle, les textes réglementaires, les architectures, les parcours, les passerelles, la certification BEPA et les référentiels.

A destination des personnes ressources, une première session nationale de 3 jours est organisée fin mars 2009 dont le contenu sera le suivant :
A partir des priorités de la réforme (parcours en 3 ans, autonomie, certification intermédiaire BEPA, individualisation) cette session de formation fournira les repères d'organisation et les ressources méthodologiques pour :

- accompagner les équipes dans leur préparation de la mise en place de la 2nde professionnelle (ex : les marges d'autonomie et leurs usages, comment construire son enseignement entre les référentiels de niveau V et de niveau IV….)
- clarifier les attendus autour de la notion d'individualisation.

Un temps sera consacré à la mise en réseau des personnes ressources afin d'engager immédiatement échanges et collaborations.

Une 2nde session (2 jours) sera consacrée plus spécifiquement :

- à la préparation de l' accompagnement des équipes pour la mise en place et la gestion de parcours individualisés (dispositifs, méthodes et outils).
- à l'appropriation des derniers textes parus (Certification et évaluation BEPA …)

Un temps sera également consacré à la structuration d'une veille collective sur les initiatives locales.

Pour harmoniser les pratiques, les mutualiser et éviter l'isolement des équipes régionales, l'ensemble des personnes chargées de l'accompagnement sont réunies au sein d'un réseau animé nationalement. Pour atteindre ces objectifs, des outils de travail collaboratif sont mis en place.

2. Nature de l'accompagnement régional :

2.1 L' accompagnement institutionnel

Une journée régionale de lancement institutionnel est programmée dans chaque région. Cette journée doit permettre d'informer tous les établissements d'enseignement agricole publics et privés sur les enjeux et les prescriptions relatifs à la réforme de la voie professionnelle.
Le DGER et/ou ses représentants participeront à cette journée.
L'accompagnement se poursuit au delà de la journée de lancement par l'expertise et la réponse aux questions des établissements.

2.2 L' accompagnement pédagogique :

Chaque région organise, selon des modalités et un calendrier qui lui sont propres, l'information et l'animation pédagogique auprès des équipes des établissements.

II- Le dispositif d'accompagnement au niveau national

Compte tenu des enjeux de la rénovation, la DGER a mis en place un comité de coordination et de pilotage constitué de représentants des services de la DGER, de l'Inspection de l'enseignement agricole, du système national d'appui, des services déconcentrés et des établissements de formation. Ce comité a défini le dispositif global d'accompagnement et est chargé du pilotage et du suivi des actions mises en oeuvre.

1. Les acteurs nationaux :

1.1 La DGER :

Chargée de l'élaboration des textes réglementaires, elle participe obligatoirement à l'accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle.

Pour s'assurer de la déclinaison dans toutes les régions du dispositif d'accompagnement, elle délègue, par conventionnement, l'animation du dispositif d'accompagnement et la formation des personnes ressources aux établissements du système national d'appui.
Parallèlement, la DGER met en place, avec le comité de coordination et de pilotage, les modalités d'évaluation du dispositif.

1.2 L'inspection de l'enseignement agricole :

Dans le cadre de sa contribution à la rénovation de la voie professionnelle, l'inspection de l'enseignement agricole est mobilisée au niveau national pour l'accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle et participe à la journée nationale de lancement institutionnel.
A ce titre, elle contribue à apporter des réponses aux questions relevant de son domaine de compétence. Si nécessaire, elle participe à la formation des personnes ressources ou toute autre action de portée nationale.

1.3 Le système national d'appui :

Le système national d'appui forme les personnes ressources, met en place et anime leur réseau spécifique.
Il produit les outils méthodologiques nécessaires à l'accompagnement. Il met à la disposition de toute la communauté éducative l'ensemble des productions relatives à l'accompagnement (textes réglementaires, documents d'accompagnement de l'inspection de l'enseignement agricole, documents méthodologiques ….).
Il utilise pour ce faire le site web dédié à l'ensemble des professionnels de l'enseignement agricole (www.chlorofil.fr).

2 . Nature de l'accompagnement :

2.1 L'accompagnement institutionnel :

Il débute par la journée nationale de lancement, animée par la DGER, l'inspection de l'enseignement agricole, le système national d'appui.
Il se poursuit dans le cadre d'une conférence afin d'assurer la mise à jour des textes réglementaires et la réponse aux questions des référents en région.

2.2 L'accompagnement pédagogique :

Il débute par une première formation des personnes ressources, animée par le système national d'appui.
Il se poursuit également dans le cadre de l'animation du réseau afin de constituer une base d'information commune, de mutualiser les pratiques et de repérer les initiatives locales.

III Le calendrier :

- 27 janvier 2009 : journée nationale de lancement
- Février-mars 2009 : journées régionales d'information sur la rénovation de la voie professionnelle et de lancement de l'accompagnement
- Mars 2009 : formation des personnes ressources (3 jours)
- Avril-Mai 2009 : Les calendriers d'accompagnement pédagogique se déclineront en région selon leur propre organisation
- Septembre 2009 : formation des personnes ressources (2 jours)
- Septembre-octobre 2009 : adaptation et poursuite de l'accompagnement pédagogique en région

Mission de la Stratégie et des Systèmes d'Information
Le Chef de Mission

Gilbert PESCATORI